

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°39

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le **MUNICIPAL**

ID : 033-213303480-20231123-D2023_39-DE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Date de convocation : 17/11/2023

Présents : Mme CHAMBAUD, M. LASSALLE, Mme TRASSARD, M. INDA, Mme WEBER, M. CARBONNIER. Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, M. CATTOEN, Mme ROURE, M. ARDILLEY

Absents : M. PATRAS (pouvoir à Mme CHAMBAUD), M. BOUILLEAU, Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. LARDIN (pouvoir à Mme WEBER)

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINSTRATIF PRINCIPAL PREMIERE CLASSE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Madame le Maire explique la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe à 35h.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à la Majorité des membres présents et représentés,

DECIDE la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

DECIDE de créer le poste au premier janvier 2023 ;

CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

ABSTENTIONS : Mme ROURE, Mme BEAUPIED, M. ARDILLEY, Mme NIEUWAAL

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 24 /11/2023

Affiché le 24/11/2023

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD



La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.